Téléphonie mobile

Depuis 2003, le Département se mobilise pour améliorer la couverture de la téléphonie mobile en Meuse, notamment dans ses zones rurales. Son action est soutenue par la Préfecture et renforcée dans le cadre des nouvelles obligations imposées aux opérateurs par l'Etat

Publié le 24 janvier 2022

Objectif: réduire les disparités de couverture

Les zones moins denses en population n'étant pas jugées suffisamment « rentables » par les opérateurs, les collectivités et le Département se mobilisent pour y pallier les déficits de couverture mobile.

Ainsi depuis 2003, dans le cadre des programmes nationaux de résorption des zones blanches, près de 100 pylônes ont déjà été déployés, dont une quarantaine construite et financée par le Département.

De nouvelles obligations pour les opérateurs

Les anciens programmes devenant obsolètes face aux attentes de la population, l'Etat, lors de négociation avec les opérateurs, leur a imposé de nouvelles obligations dans le cadre du "New Deal Mobile".

Objectifs du« New Deal Mobile » : généraliser la bonne couverture mobile sur les territoires.

Ainsi, les opérateurs devront :

- **Généraliser la réception 4G d'ici 2020** (pour les sites zones blanches, 75% seront convertis en 4G d'ici 2020 et 25% d'ici 2022)
- **Améliorer la couverture des axes de transports prioritaires** (2020 pour le réseau routier et 2025 pour le ferré régional)
- **Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments à la demande,**
- Assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes le cadre du **dispositif de couverture ciblée**
- **Proposer une offre 4G fixe dans les zones où les débits fixes ne sont pas suffisants** (500 sites Orange et 500 sites SFR pour toute la France)

Une action publique volontariste et coconstruite

Au niveau national, le dispositif d'amélioration de la couverture de téléphonie mobile vise à construire 5000 sites par opérateurs, dont une partie mutualisée, dans des zones identifiées par les collectivités.

Le Département de la Meuse prend part dans ce dispositif pour améliorer la couverture mobile dans ses zones peu denses.

Ainsi, avec la Préfecture de la Meuse, le Département copilote une équipe-projet départementale qui a pour **rôle d'identifier et de prioriser annuellement un nombre de zones à couvrir par les opérateurs** (8 en 2019, 7 en 2020…).

L'équipe Projet 55 est composée de représentantsengagés :

- Préfecture de la Meuse
- Département de la Meuse
- Mission France Mobile
- Région Grand Est
- Associations de collectivités (Mairies et EPCI)
- Gestionnaire du réseau électrique (ENEDIS)

LIENS UTILES

- www.monreseaumobile.fr
- jalerte.arcep.fr
- www.arcep.fr/la-regulation/
- www.arcep.fr/cartes-et-donnees/

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55